

epsens

RAPPORT ANNUEL 2024
EPSENS ACTIONS
INTERNATIONALES





SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Synthèse du fonds au 31/12/2024..... | 3 |
| Vie juridique du fonds | 3 |
| GESTION FINANCIERE..... | 4 |
| Évolution de la valeur liquidative | 5 |
| Performances du fonds | 5 |
| Analyse du risque | 5 |
| Principaux mouvements du fonds..... | 6 |
| Conjoncture économique..... | 7 |
| Le mot du gérant..... | 11 |
| Autres informations..... | 12 |
| Pourcentage OPC interne | 14 |
| ETATS FINANCIERS | 15 |
| DIC PRIIPS | 64 |
| REPORTING DECEMBRE..... | 71 |

Synthèse du fonds au 31/12/2024

DATE D'AGREMENT AMF : 30/01/2007

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 5 ans

FORME JURIDIQUE : FCPE

FONDS MULTI-PARTS : OUI

CLASSIFICATION : Actions internationales

N°AMF : FCE20070020

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
ARCADE FINANCE

INDICATEUR DE RISQUE (SRI) : 4

INDICE DE REFERENCE :
100% MSCI WORLD Net Total Return EUR

CHIFFRES CLES

Actif net du portefeuille : 165,66 M€

Actif net de la part A : 163,37 M€

Valeur liquidative de la part A : 64,399 €

+ haut sur 12 mois : 65,939 €

+ bas sur 12 mois : 53,302 €

Actif net de la part B : 2,29 M€

Valeur liquidative de la part B : 51,510 €

+ haut sur 12 mois : 52,737 €

+ bas sur 12 mois : 42,550 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Quotidienne en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
21 boulevard Haussmann
75008 Paris
www.sienna-gestion.com

Vie juridique du fonds

Le 31 /10/2024 :

- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates »)

Le 16/09/2024 :

- Changement de dénomination du FCPE qui devient « ESENS ACTIONS INTERNATIONALES »

- Le FCPE sera désormais investi dans la part FS-C du Fonds maître

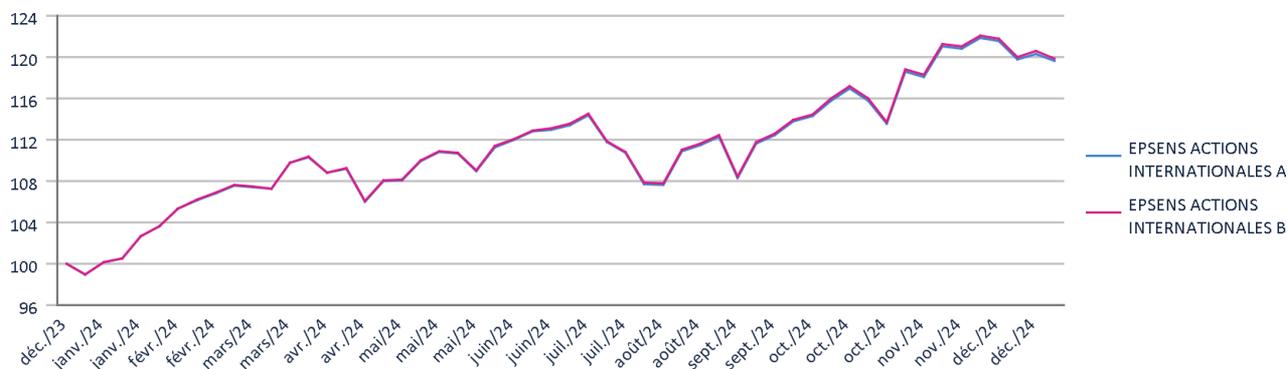
- Les frais indirects sont portés à 1,90% maximum de l'actif net contre 2,50%

- Ajout d'une commission de surperformance sur le Fonds maître

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)

| | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|--------|
| EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES A | 19,62 | 23,21 | 48,01 | 119,26 |
| EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES B | 19,86 | 23,85 | 49,39 | 122,73 |
| Indice de référence | 26,60 | 32,06 | 84,04 | 201,63 |

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

| | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|--------|
| EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES A | 19,62 | 7,21 | 8,16 | 8,17 |
| EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES B | 19,86 | 7,39 | 8,36 | 8,34 |
| Indice de référence | 26,60 | 9,71 | 12,98 | 11,67 |

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

| | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|-----------------------------------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|
| EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES A | 19,62 | 17,48 | -12,32 | 27,36 | -5,68 | 22,59 |
| EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES B | 19,86 | 17,62 | -12,15 | 27,61 | -5,48 | 22,84 |
| Indice de référence | 26,60 | 19,60 | -12,78 | 31,07 | 6,33 | 30,02 |

Depuis le 01/01/2014, l'indicateur de référence est calculé dividendes nets réinvestis.

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Analyse du risque

RATIO DE RISQUE

| | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|----------------------------|-------|-------|-------|
| Volatilité annualisée | | | |
| Portefeuille (en %) | 9,98 | 11,52 | 13,13 |
| Indice de référence (en %) | 11,82 | 14,47 | 17,92 |
| Tracking error (en %) | 6,33 | 11,07 | 15,68 |
| Ratio de Sharpe | 1,60 | 0,43 | 0,53 |
| Ratio d'information | -1,11 | -0,23 | -0,31 |



Principaux mouvements du fonds

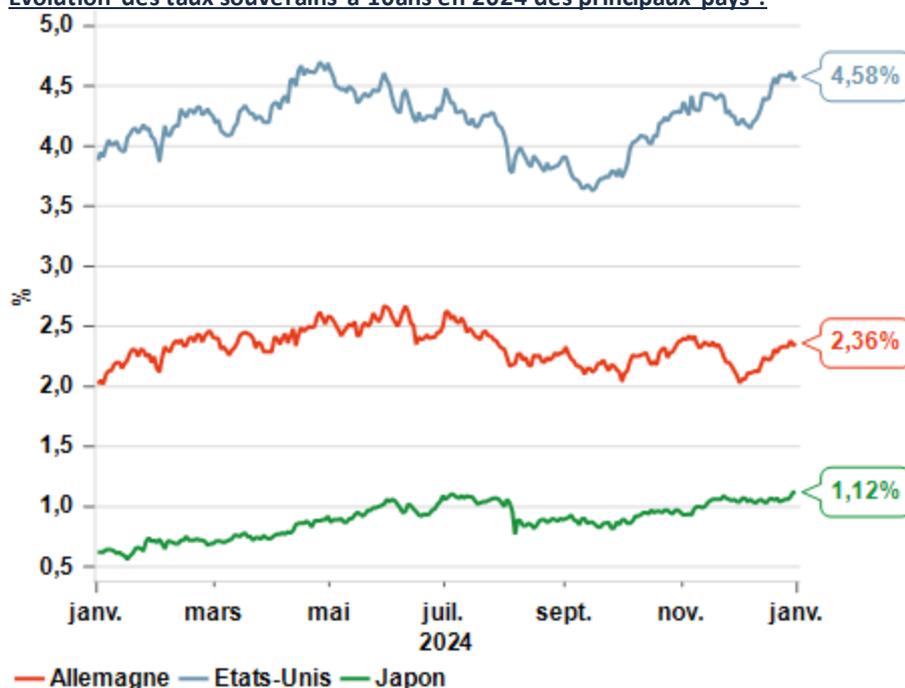
| Achats | | | Ventes | | |
|-----------------------|--------------|-------------------|-----------------------|--------------|-------------------|
| SIENNA ACT INTER FS-C | FR001400RS29 | OPCVM 155 137 211 | SIENNA ACT INTER R-C | FR0010408211 | OPCVM 156 648 470 |
| SIENNA ACT INTER R-C | FR0010408211 | OPCVM 22 124 159 | SIENNA ACT INTER FS-C | FR001400RS29 | OPCVM 1 257 653 |

Conjoncture économique

Comme en 2023, la volatilité sur les marchés financiers en 2024 a été marquée par la lenteur du processus désinflationniste mondial et les recalages des anticipations de baisses de taux. Ce n'est qu'au deuxième trimestre de l'année que le retour à une trajectoire d'inflation plus nettement orientée vers la cible de 2% et la poursuite de la normalisation du marché du travail auront permis aux banques centrales d'entamer leur cycle de baisses des taux directeurs. Cependant, en deuxième partie d'année, et à la suite notamment de l'élection de D. Trump, ces derniers ont retrouvé de la vigueur compte tenu du programme avancé par le futur président, tout comme les incertitudes relatives au déficit budgétaire et aux retombées sur l'économie mondiale de tensions protectionnistes accrues. Du côté des marchés actions, la prépondérance d'un contexte macroéconomique porteur, couplée à l'assouplissement des conditions financières et à la poursuite de la vague IA, aura permis aux indices d'enregistrer une nouvelle année de performances solides, surtout aux Etats-Unis.

Sur les Etats-Unis, le début de l'année ne présageait pas une telle issue : l'inflation a repris des couleurs au cours du premier trimestre, jusqu'à atteindre +3,5% en mars, toujours soutenue par les composantes des services et du logement. Elle s'est ainsi accompagnée d'une hausse marquée des taux souverains à 10 ans, vers 4,70% fin avril (soit un point haut depuis presque vingt ans). Toutefois, la poursuite de la normalisation du marché du travail a permis de ralentir la croissance des salaires (+5,6% au début de l'année en glissement annuel, contre +4,8% en décembre), et donc les tensions inflationnistes. Avec une dynamique des prix engagée sur de bons rails et une politique monétaire plus restrictive à mesure que l'inflation rechutait, la Fed a pu procéder en septembre à une première baisse de taux de -50 pb au cours d'un comité pendant lequel la banque centrale a également renforcé l'importance de son objectif de plein emploi dans ses prises de décision. Ce mouvement a notamment permis d'enrayer la baisse des taux souverains et des indices actions qui s'était amorcée durant l'été, après un très net regain des craintes de récession. Cet optimisme a été encore renforcé en fin d'année avec l'arrivée de D. Trump, notamment vis-à-vis des perspectives de croissance, bien qu'il ait fallu intégrer en parallèle des craintes relatives à la trajectoire du déficit américain, les taux souverains à 10 ans ont ainsi engagé une nouvelle dynamique haussière au T4 pour finalement clôturer l'année à +70 pb à 4,58%.

Evolution des taux souverains à 10ans en 2024 des principaux pays :



Du côté des actions américaines c'est à nouveaux les « Sept Magnifiques » (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia, Tesla) et la déferlante continue de l'intelligence artificielle qui ont poussé les indices à la hausse. Ainsi, la robustesse de la croissance, portée par de solides gains de productivité, une consommation soutenue de la part des ménages et l'assouplissement des conditions financières en fin d'année, a aussi été un pilier de la surperformance des indices américains. Sans oublier évidemment les anticipations concernant la politique de D. Trump, entre dérégulation et baisse de la fiscalité pour les entreprises, permettant au S&P 500 d'atteindre de nouveaux records et d'afficher une performance annuelle de +23%.



En zone euro, le chemin vers la désinflation n'a pas non plus été un long fleuve tranquille. La BCE a ainsi été contrainte d'attendre le mois de juin pour procéder à sa première baisse de taux directeurs. Dans le sillage de son voisin américain, la composante de l'inflation dans les services a en effet fait de la résistance. La baisse des prix de l'énergie et le ralentissement des coûts salariaux ont toutefois permis à l'inflation de se rapprocher progressivement de la cible de 2% au cours de l'année. Le taux souverain allemand à 10 ans a ainsi évolué entre 2,50% et 2,36% en fin de 2^e semestre. Ce recalibrage a également été constaté dans le sillage d'une croissance économique bien plus faible que les investisseurs ne l'anticipaient : bien que les ménages aient enregistré des gains de pouvoir d'achat, cela n'a pas entraîné de hausse significative de la consommation, ni donc de rebond de la croissance, laquelle est pénalisée par un manque persistant de confiance lié au contexte politique et géopolitique. Par ailleurs, la dynamique économique a mis en lumière des disparités géographiques, avec un tandem franco-allemand pesant sur l'activité globale de la zone, la première économie européenne ayant notamment été affectée par une perte structurelle de compétitivité et des difficultés persistantes dans l'industrie, notamment dans le secteur automobile. Plus spécifiquement, en France, la situation politique a encore assombri le tableau économique avec, le 6 juin, l'annonce par Emmanuel Macron de la dissolution de l'Assemblée nationale et la tenue d'élections législatives anticipées, lesquelles n'ont toutefois pas permis de faire émerger une majorité solide. Le gouvernement nouvellement formé a ainsi dû faire face à la lourde tâche de faire adopter un projet de loi de finances pour 2025 dans un contexte marqué par une nette dégradation des finances publiques et une Assemblée nationale fragmentée. L'adoption d'une motion de censure le 4 décembre, la démission du gouvernement Barnier et la nomination de F. Bayrou témoignent ainsi de la difficulté de cette tâche qui reste à accomplir début 2025. Les craintes concernant le déficit public demeurent donc prégnantes et ont provoqué, au cours de l'année, des dégradations successives de la note souveraine de la France : Aa2 pour Moody's contre Aa3 précédemment, et AA- pour Fitch, avec une perspective négative. Cette prime de risque politique s'est également accompagnée d'une hausse du *spread* souverain à 10 ans entre la France et l'Allemagne, de 48 pb en juin (avant la dissolution), à 84 pb au 31 décembre, après un pic à 88 pb le 2 décembre.

A noter également que les indices européens ont été freinés par la poursuite des difficultés économiques en Chine. En effet, si l'empire du Milieu connaissait une croissance de +4,6% au T3 sur un an, ce chiffre est inférieur à l'objectif affiché par le gouvernement de +5%, en lien avec des problématiques structurelles sous-jacentes encore prégnantes. L'inflation reste particulièrement faible, le taux de chômage des jeunes important (autour de 15%), et l'atonie de la consommation se cristallise. En cause, les difficultés persistantes du secteur immobilier, comme le soulignent les reculs successifs de l'investissement dans le secteur. Notons toutefois que les autorités gouvernementales continuent de se montrer déterminées à soutenir la confiance et l'activité, bien qu'elles peinent à convaincre les investisseurs dans la durée, et ce même après l'annonce de diverses mesures d'envergure au mois de septembre. Les indices actions chinois terminent néanmoins l'année sur des performances relativement positives, à +17,7% pour le Hang Seng et +14,7% pour le CSI 300.

Au Japon, le retour de l'inflation, désormais bien installée au-dessus du seuil de 2%, a permis à la BOJ de procéder à deux hausses de ses taux directeurs, ce qui marque une rupture avec la politique accommodante menée depuis quinze ans. Ce changement de cap de politique monétaire ne s'est toutefois pas accompagné d'un renforcement durable du yen, qui a continué de souffrir d'un différentiel de taux d'intérêt trop important avec les autres économies, et notamment avec le dollar. Cette faiblesse de la monnaie nipponne a toutefois permis aux actions japonaises de gagner du terrain, le Topix ayant terminé l'année à +17,7%.



Les Marchés Actions

Dans la continuité de 2023, 2024 marque une nouvelle progression des actions au niveau mondial. Pour autant, les performances des indices révèlent certains contrastes, avec une Europe plus en retrait. Le marché américain ressort comme le grand gagnant de l'exercice écoulé, à l'image des « 7 Magnifiques » (Apple, Microsoft, Google, Amazon, Meta, Nvidia et Tesla) : le S&P500 progresse de 23,31% et le Nasdaq Composite de 28,64%.

L'inflexion des politiques monétaires des principales banques centrales aura sans doute été le thème qui a le plus animé les marchés en 2024. Face au reflux progressif de l'inflation, les banques centrales ont en effet retrouvé des marges de manœuvre pour soutenir l'investissement et la croissance. La Banque Centrale Européenne a ainsi procédé à quatre baisses de taux de 0,25% chacune pour ramener son taux de dépôt à 3%. Aux Etats-Unis, la FED a également procédé à 3 baisses de taux au dernier quadrimestre. Il faut cependant noter que celle-ci, à la différence de la BCE a tenu un discours beaucoup plus prudent sur des baisses de taux additionnelles en 2025, propulsant le taux à dix ans quasiment à son plus haut niveau annuel, à 4,57% fin décembre.

Parmi les autres nombreux thèmes qui auront rythmé l'année passée, les Etats-Unis auront systématiquement été au centre du jeu. Economiquement d'abord, avec une croissance qui a sans arrêt surpris positivement. Boursièrement ensuite, avec une hausse des indices portée notamment par les perspectives de l'intelligence artificielle et tous les usages présents et futurs qu'elle offre. Politiquement également, avec la réélection de Donald Trump à la présidence dont le programme est protectionniste. D'un point de vue commercial enfin, alors que les tensions avec la Chine se sont accentuées.

Concernant la Chine, autre moteur de la croissance mondiale, sa trajectoire a déçu. Si la reprise économique attendue après la fin des restrictions sanitaires a généré des attentes élevées, la réalité s'est révélée plus nuancée. Les ambitions du gouvernement se sont en effet heurtées à une faible consommation intérieure, signe d'une confiance fragile, et à l'endettement du secteur immobilier créant des incertitudes sur la stabilité du secteur financier. Malgré tout, grâce à une baisse des taux en fin d'année et à des signaux budgétaires volontaristes pour 2025, le Hang Seng progresse de 17,67% en 2024.

Sur l'ensemble de l'année 2024, le MSCI EMU Net Return affiche quant à lui une hausse de 9,49%.

Le Marché Taux

La fin de l'année 2023 a été marquée par une nette baisse des taux longs. En raison de chiffres d'inflation en décélération, les anticipations de baisses de taux directeurs se sont accentuées avec des premières baisses prévues dès avril 2024 par le consensus des deux côtés de l'Atlantique. Le taux 10 ans allemand finissait donc l'année sur un point bas, à 2,02%. Néanmoins, si l'inflation s'atténuait, le combat des banques centrales n'était pas terminé. Le premier trimestre 2024 a donc été marqué par un recalage des anticipations de baisse des taux directeurs. Les anticipations de première baisse de taux ont été reléguées d'avril à juin, dans un contexte d'économie résiliente aux Etats-Unis, moins en Europe et d'une inflation restant bien au-delà de la cible des 2% dans les deux zones.

Dans un contexte de remontée des taux réels, nous anticipons une correction des actifs risqués. Malgré cela, le marché du crédit est resté solide. Le niveau attractif des taux en absolu explique certainement un tel attrait. Les spreads de crédit se sont inscrits en baisse passant, sur une maturité de 5 ans, de 80 bps à 70 bps. Il est en de même pour le spread italien qui passe de 170 bps contre Allemagne à moins de 140 bps.

L'inflation est restée une source d'inquiétude pour les banques centrales, en particulier aux Etats-Unis. Si la tendance baissière n'était pas remise en cause, elle était désormais très modérée en raison de la pression des salaires par exemple. Dans ce contexte, la FED a décalé sa première baisse des taux à septembre au plus tôt. La BCE a quant à elle agit dès le mois de juin par un premier mouvement de baisse d'un quart de point. Les banques centrales sont restées « data dependant ». Les taux longs ont subi le recalage des anticipations de baisses des taux directeurs, dans un contexte de croissance qui restait encore résiliente, et se sont orientés à la hausse atteignant 2.65% pour le 10 ans allemand début juin. Mais la décision d'Emmanuel Macron de dissoudre l'assemblée Nationale début juin a entraîné un « flight to quality » : baisse du taux allemand à 2.35%, hausse du spread France/Allemagne de 0,50 pbs à 0,80 bps, hausse du spread Italie/Allemagne de 130 pbs à 150 pbs. Les obligations financières françaises ont également été négativement impactées.



L'été 2024 a été marqué par de nombreuses incertitudes (économie chinoise en berne, résultats S1 mitigés) couplées à une baisse de l'inflation. Sur ce plan, l'inflation américaine est passée sous les 3% en juillet ce qui a permis au président de la Fed d'annoncer à son tour le début d'un cycle de baisse des taux directeurs lors du Symposium de Jackson Hole. Une première baisse de 50 bps s'est matérialisée le 18 septembre. L'ampleur de cette baisse a surpris le marché et entraîné un rallye du 2 ans et une pentification de la courbe des taux en Europe également. La BCE a quant à elle baissé son taux directeur de 25 bps en septembre tout en indiquant rester « Data dependant » pour ses prochaines réunions. Dans ce contexte les taux longs ont baissé durant le troisième trimestre, passant de 2,60% à 2,12% pour le 10 ans allemand. Le marché anticipait alors une accélération du rythme de baisse des taux directeurs.

Le marché du crédit a légèrement souffert dans un contexte de craintes d'un ralentissement économique plus prononcé. Plusieurs profit warnings de constructeurs automobiles ont pénalisé le secteur, les hausses de prix ne couvrant plus la forte baisse de la demande. Néanmoins la demande est restée forte pour les obligations privées, les investisseurs cherchant à bloquer pour les années à venir des rendements attractifs.

De fin septembre à début novembre (élections présidentielles américaines) les taux longs européens se sont inscrits en hausse bien que l'économie soit atone. Ils ont suivi la hausse des taux américains, poussés par un marché du travail resté solide et une économie loin de la récession. Le taux 10 ans allemand est ainsi passé de 2,11% à 2,48%. Malgré une baisse de 25bps des taux directeurs de la BCE, le marché s'est inquiété d'une inflation sous 2%, et d'un risque que sa politique d'assouplissement monétaire soit peut-être trop tardive. Après l'élection de Donald Trump, les taux européens ont nettement baissé. Le marché a craint une future baisse de l'inflation plus importante avec une BCE trop attentiste mais également des effets négatifs sur la croissance de la politique de guerre commerciale du nouveau président américain. Le taux à 10 ans allemand est alors revenu vers 2,03%. Enfin, en décembre, les discours plus attentistes des banques centrales (craintes d'une inflation plus résiliente qu'anticipée) ont fait remonter les taux longs. Le taux à 10 ans allemand finit l'année à 2,36%.

Durant tout le quatrième trimestre, les spreads de crédit sont restés stables. La classe d'actif a bénéficié de niveaux de taux attractifs nourrissant la demande des investisseurs, dans un contexte de fondamentaux solides des entreprises.



Le mot du gérant

Ce fonds est un fonds nourricier. La stratégie de gestion est donc identique à celle du fonds dans lequel il est investi, Sienna Actions Internationales.

Le fonds a changé de stratégie et investit en titres en directe depuis la fin du mois de septembre. Sur l'année le fonds progresse de plus de 19.79% mais est derrière son indice de référence, le MSCI World +26.6%.

De janvier à mars, le marché a en effet monté de plus de 10% grâce à la publication de données macro-économiques solides en Europe et, surtout, aux Etats-Unis ainsi que de bons chiffres d'inflation qui ont nourri les espoirs de premières baisses de taux. Compte tenu de la vigueur de la croissance américaine, des doutes ont émergé sur la marge de manœuvre de la FED pour baisser les taux provoquant des tensions sur les rendements à long terme. La qualité des résultats des entreprises en Europe et l'inflexion du discours de la BCE ont cependant permis aux indices de se maintenir.

En juin, c'est le fait politique en France qui domine l'actualité, éclipsant la première baisse des taux directeurs de la BCE. Dans le sillage des élections européennes, le Président Macron a en effet décidé de dissoudre l'Assemblée nationale, ouvrant une phase d'instabilité. Dans un marché baissier, la France sous-performe sensiblement et l'on assiste à un écartement des spreads avec l'Allemagne. Cet « évènement » marque d'ailleurs le point d'accélération de l'écart de performance boursière colossale entre la France et l'Allemagne sur l'année.

L'autre évènement marquant de l'été a été la remontée des taux japonais, qui sert de devise d'emprunt à de nombreuses positions de carry trade. Ainsi les investisseurs ont pris peur d'une remontée des taux et ont débouclé leurs positions sur les actifs risqués.

En septembre, c'est au tour de la FED de baisser pour la première fois les taux. Dans le même temps, le gouvernement chinois fait évoluer sa doctrine et annonce un train de mesures visant à soutenir sa croissance. Ces deux éléments sont deux facteurs clairs de soutien mais l'économie européenne tourne au ralenti, à l'image d'indices PMI décevants en zone euro. Les résultats d'entreprises sont d'ailleurs aussi en dégradation continue, trimestre après trimestre. Pour celles-ci, la victoire de Donald Trump en novembre est globalement une mauvaise nouvelle car son programme économique inclut des droits de douane à l'importation qui toucheraient de nombreux secteurs. Par ailleurs ces taxes pourraient provoquer une résurgence de l'inflation. Malgré l'instabilité gouvernementale persistante en France et en Allemagne, à la suite de l'éclatement de la coalition d'Olaf Scholz, et une forte remontée du taux à 10 ans américain, les marchés actions européens clôturent 2024 sur une note positive en décembre.



Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

L'OPC ne prend pas, simultanément, en compte les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG).

La politique de la société de gestion en matière de critères ESG est disponible sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires - Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.sienna-gestion.com

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIFM, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2024 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 71,33 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 6 156 441,00 €
- Rémunération annuelle brute variable : 1 479 974,00 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 44
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 2 236 089,00 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 19 personnes en 2024 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par le Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.

Effet de levier

Le fonds n'étant pas investi dans des contrats dérivés, l'information relative à l'exposition calculée selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est inférieure à 100% (art. 109 du Règlement délégué (UE) N°231/2013).

Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.



Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la réglementation SFDR

« Le fonds adopte la classification article 6 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). La prise en compte du risque de durabilité tel que défini dans le Règlement précité, ainsi que des principales incidences négatives des décisions d'investissement de la Société de gestion sur les facteurs de durabilité (en matière d'environnement, de questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption) n'apparaissent pas adaptés au regard de l'objectif de gestion et du processus d'investissement du Fonds. En effet, le fonds ne vise pas un objectif d'investissement durable et sa stratégie d'investissement ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales au sens des articles 8 et 9 du règlement européen précité. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. La prise en compte du risque de durabilité ne semble pas pertinente au regard de la stratégie d'investissement du fonds ».

Investissements durables

« Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental ».

Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : www.sienna-gestion.com.

Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/12/2024 est égal à 99,58 % de l'actif net.

ETATS FINANCIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Fonds Commun de Placement d'entreprise EPSENS ACTIONS INTERNATIONALES

SIENNA GESTION
18 Rue de Courcelles, 75008 Paris.

Aux porteurs de parts du FCPE EPSSENS ACTIONS INTERNATIONALES,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif EPSSENS ACTIONS INTERNATIONALES constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du FCPE, à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce

M.Y.

qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

V - Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il est rappelé que la société de gestion doit établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il revient à la Société de Gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPE, ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

M.Y.

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 8 avril 2025

ARCADE FINANCE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Manuel YALMAN

✓ Certified by  yousign

Représenté par Manuel YALMAN

M.Y.

EPSENS ACTIONS INTERNATIONALES

COMPTES ANNUELS
31/12/2024

| Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|--|-----------------------|
| Immobilisations corporelles nettes | 0,00 |
| Titres financiers | |
| Actions et valeurs assimilées (A) | 0,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Obligations convertibles en actions (B) | 0,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | 0,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Titres de créances (D) | 0,00 |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé | 0,00 |
| Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé | 0,00 |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 164 966 450,00 |
| OPCVM | 164 966 450,00 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | 0,00 |
| Autres OPC et fonds d'investissements | 0,00 |
| Dépôts (F) | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (G) | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres (H) | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | 0,00 |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | 0,00 |
| Titres financiers empruntés | 0,00 |
| Titres financiers donnés en pension | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 |
| Prêts (I) (*) | 0,00 |
| Autres actifs éligibles (J) | 0,00 |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 164 966 450,00 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 134 568,24 |
| Comptes financiers | 696 323,30 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II | 830 891,54 |
| Total de l'actif I+II | 165 797 341,54 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

M.Y.

| Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|--|-----------------------|
| Capitaux propres : | |
| Capital | 138 490 681,79 |
| Report à nouveau sur revenu net | 0,00 |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice | 27 170 368,30 |
| Capitaux propres I | 165 661 050,09 |
| Passifs de financement II (*) | 0,00 |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | 165 661 050,09 |
| Passifs éligibles : | |
| Instruments financiers (A) | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres financiers | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (B) | 0,00 |
| Emprunts (C) (*) | 0,00 |
| Autres passifs éligibles (D) | 0,00 |
| Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D) | 0,00 |
| Autres passifs : | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 136 291,45 |
| Concours bancaires | 0,00 |
| Sous-total autres passifs IV | 136 291,45 |
| Total Passifs : I+II+III+IV | 165 797 341,54 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

M.Y.

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|----------------------|
| Revenus financiers nets | |
| Produits sur opérations financières : | |
| Produits sur actions | 0,00 |
| Produits sur obligations | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 |
| Produits sur parts d'OPC | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | 0,00 |
| Produits sur prêts et créances | 0,00 |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 |
| Autres produits financiers | 20 499,02 |
| Sous-total produits sur opérations financières | 20 499,02 |
| Charges sur opérations financières : | |
| Charges sur opérations financières | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | 0,00 |
| Charges sur emprunts | 0,00 |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 |
| Charges sur passifs de financement | 0,00 |
| Autres charges financières | 0,00 |
| Sous-total charges sur opérations financières | 0,00 |
| Total revenus financiers nets (A) | 20 499,02 |
| Autres produits : | |
| Frais pris en charge par l'entreprise | 5 089,86 |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance | 0,00 |
| Autres produits | 0,00 |
| Autres charges : | |
| Frais de gestion de la société de gestion | -289 884,32 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | 0,00 |
| Impôts et taxes | 0,00 |
| Autres charges | 0,00 |
| Sous-total autres produits et autres charges (B) | -284 794,46 |
| Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B) | -264 295,44 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | -18 713,11 |
| Sous-total revenus nets I = (C+D) | -283 008,55 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | |
| Plus ou moins-values réalisées | 37 419 509,85 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | 0,00 |
| Frais de recherche | 0,00 |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | 0,00 |
| Indemnités d'assurance perçues | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | 0,00 |
| Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | 37 419 509,85 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) | 1 453 590,52 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F) | 38 873 100,37 |

M.Y.

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|-----------------------|
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | -12 210 196,01 |
| Ecart de change sur les comptes financiers en devises | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | 0,00 |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | 0,00 |
| Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G) | -12 210 196,01 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | 790 472,49 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H) | -11 419 723,52 |
| Acomptes : | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | 0,00 |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | 0,00 |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K) | 0,00 |
| Impôt sur le résultat V (*) | 0,00 |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 27 170 368,30 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

M.Y.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCPE « EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES » est un fonds nourricier classé dans la même catégorie « Actions Internationales » que celle du FCP maître « SIENNA ACTIONS INTERNATIONALES ».

Le FCPE est investi en totalité et en permanence dans le fonds maître. A ce titre, l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FCPE nourricier sont ceux du fonds maître.

La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle du FCP maître « SIENNA ACTIONS INTERNATIONALES » notamment en raison de ses propres frais de gestion.

Le fonds adopte la classification article 6 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). La prise en compte du risque de durabilité tel que défini dans le Règlement précité, ainsi que des principales incidences négatives des décisions d'investissement de la Société de gestion sur les facteurs de durabilité (en matière d'environnement, de questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption) n'apparaissent pas adaptés au regard de l'objectif de gestion et du processus d'investissement du Fonds. En effet, le fonds ne vise pas un objectif d'investissement durable et sa stratégie d'investissement ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales au sens des articles 8 et 9 du règlement européen précité.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

M.Y.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

| | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 69 723 926,32 | 87 544 906,29 | 93 816 012,00 | 121 579 919,89 | 165 661 050,09 |
| Part EPESENS ACTIONS INTERNATIONALE S A en EUR | | | | | |
| Actif net | 68 838 774,02 | 86 361 952,71 | 92 049 124,78 | 118 508 521,37 | 163 374 523,04 |
| Nombre de titres | 1 677 371,32690 | 1 652 323,80950 | 2 008 682,86450 | 2 201 237,43650 | 2 536 896,16050 |
| Valeur liquidative unitaire | 41,039 | 52,266 | 45,825 | 53,837 | 64,399 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -0,13 | 1,20 | 0,51 | 0,55 | 15,11 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -0,08 | -0,09 | -0,09 | -0,09 | -0,11 |
| Part EPESENS ACTIONS INTERNATIONALE S B en EUR | | | | | |
| Actif net | 885 152,30 | 1 182 953,58 | 1 766 887,22 | 3 071 398,52 | 2 286 527,05 |
| Nombre de titres | 27 158,80700 | 28 442,17200 | 48 358,78000 | 71 467,70300 | 44 389,23800 |
| Valeur liquidative unitaire | 32,591 | 41,591 | 36,537 | 42,976 | 51,510 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -0,11 | 0,96 | 0,41 | 0,43 | 12,07 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -0,02 | 0,00 |

M.Y.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

M.Y.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Pour la catégorie de parts A :

| | Frais facturés | Assiette | Taux barème | Prise en charge fonds/Entreprise |
|---|--|--|--|----------------------------------|
| 1 | Frais de gestion financière | Actif net | 0,10% maximum l'an | Fonds |
| 2 | Frais de fonctionnement et autres services * | Actif net | 0,10 % maximum l'an (taux forfaitaire) | Fonds |
| 3 | Frais indirects maximum ** (Commissions et frais de gestion) | Commissions indirectes (souscriptions/rachats) | Néant | Néant |
| | | Frais de gestion | Actif net | 1,90 % maximum l'an |
| 4 | Commissions de mouvement | Néant | Néant | Néant |
| 5 | Commission de surperformance | Actif net | Néant | Néant |

Pour la catégorie de parts B :

| | Frais facturés | Assiette | Taux barème | Prise en charge fonds/Entreprise |
|---|--|--|--|----------------------------------|
| 1 | Frais de gestion financière | Actif net | 0,10% maximum l'an | Entreprise |
| 2 | Frais de fonctionnement et autres services * | Actif net | 0,10 % maximum l'an (taux forfaitaire) | Entreprise |
| 3 | Frais indirects maximum ** (Commissions et frais de gestion) | Commissions indirectes (souscriptions/rachats) | Néant | Néant |
| | | Frais de gestion | Actif net | 1,90 % maximum l'an |
| 4 | Commissions de mouvement | Néant | Néant | Néant |
| 5 | Commission de surperformance | Actif net | Néant | Néant |

La présentation des frais et des différentes rubriques ci-dessus diffèrent de celles du Document d'Informations Clés (DIC) pour l'investisseur. Il existe notamment des différences dans les modalités de calcul des frais entre la présentation ci-dessus et le DIC qui peuvent conduire à des écarts dans les pourcentages présentés.

* Les frais de fonctionnement et autres services incluent les frais suivants :

- Frais du dépositaire ;
- Frais de gestion administrative et comptable ;
- Frais du commissaire aux comptes ;
- Frais liés aux teneurs de comptes ;
- Coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- Coûts de cotisation de la société de gestion à l'Association française de la Gestion (AFG) ;
- Coûts de licence de l'indice de référence du Fonds ;
- Frais fiscaux, y compris avocat et expert externe liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Frais liés aux informations des porteurs de parts (informations par tous moyens et informations particulières) à l'exception des opérations de fusion, absorption et liquidation ;
- Frais liés au respect des obligations réglementaires (Reporting AIFM, frais de fonctionnement de la politique de vote lors des assemblées générales) ;
- Frais de constitution et de diffusion de la documentation réglementaire du Fonds (Règlement, DIC, Annexes SFDR) ;
- Frais d'audit et de promotion du label ISR
- Frais de fonctionnement des plateformes de distribution

M.Y.

Le taux forfaitaire maximum des frais de fonctionnement et autres services peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Dans la situation où les frais réels sont supérieurs au taux forfaitaire, le dépassement sera pris en charge par la société de gestion.

Le taux de frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.
Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative.

Les frais de gestion de la part A sont pris en charge par le FCPE (selon les accords dans l'Entreprise).
Les frais de gestion directs de la part B sont pris en charge par chaque Entreprise adhérente (selon les accords dans l'Entreprise) et sont facturés trimestriellement.

La société de gestion verse à des distributeurs tiers le cas échéant une rémunération en contrepartie des actions de commercialisation bénéficiant à ce Fonds. Cette rémunération est calculée sur un pourcentage des frais de gestion financière et représente jusqu'à 62,5 %.

Votre distributeur est à votre disposition si vous souhaitez des précisions sur les modalités de calcul de cette rémunération.

Frais de transaction :

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1200 euros, ils sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--|-------------------------------------|--|
| Part EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES B | Capitalisation | Capitalisation |
| Part EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES A | Capitalisation | Capitalisation |

M.Y.

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR | 31/12/2024 |
|--|-----------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 121 579 919,89 |
| Flux de l'exercice : | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 47 028 928,15 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -27 892 816,35 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | -264 295,44 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 37 419 509,85 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation | -12 210 196,01 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 165 661 050,09 |

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

| | En parts | En montant |
|---|-----------------|----------------|
| Part EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES A | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 768 373,51980 | 46 129 159,33 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -432 714,79580 | -25 709 802,79 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 335 658,72400 | 20 419 356,54 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 2 536 896,16050 | |
| Part EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES B | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 18 886,40167 | 899 768,82 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -45 964,86667 | -2 183 013,56 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -27 078,46500 | -1 283 244,74 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 44 389,23800 | |

M.Y.

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

| | En montant |
|---|------------|
| Part EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES A | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 87,37 |
| Commissions de souscription acquises | 87,37 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES B | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part Code ISIN | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées | Devise de la part | Actif net par part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|--|---------------------------------|---|----------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES A 990000094129 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 163 374 523,04 | 2 536 896,16050 | 64,399 |
| EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES B 990000094329 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 2 286 527,05 | 44 389,23800 | 51,510 |

M.Y.

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions significatives par pays | | | | |
|--|-------------------|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | | Pays 1 +/- | Pays 2 +/- | Pays 3 +/- | Pays 4 +/- | Pays 5 +/- |
| Actif | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | |
| Futures | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Options | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Swaps | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Total | 0,00 | | | | | |

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|-----------------------------------|-------------------|--|-------------|-------------|------------------------------------|-------------|
| | | <= 1 an | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6 | 0,6<X<=1 |
| Total | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

M.Y.

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions par type de taux | | | |
|--|-------------------|--|-----------------------------------|--------------------|---|
| | | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 696,32 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 696,32 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 696,32 |

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR | [0 - 3 mois] (*) | [3 - 6 mois] (*) | [6 - 12 mois] (*) | [1 - 3 ans] (*) | [3 - 5 ans] (*) | [5 - 10 ans] (*) | >10 ans (*) |
|--|---------------------|---------------------|----------------------|--------------------|--------------------|---------------------|----------------|
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 696,32 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | |
| Futures | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 696,32 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

M.Y.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR | Devise 1 | Devise 2 | Devise 3 | Devise 4 | Devise N |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Devises à recevoir | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Devises à livrer | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Futures options swaps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR | Invest. Grade | Non Invest. Grade | Non notés |
|--|---------------|-------------------|-------------|
| | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Solde net | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

M.Y.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR) | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|---|--|--|
| Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces | | |

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination de l'OPC | Société de gestion | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|--------------|-----------------------------------|--------------------|---|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| FR001400RS29 | SIENNA ACTIONS INTERNATIONALES FS | SIENNA GESTION | Actions internationales | France | EUR | 164 966 450,00 |
| Total | | | | | | 164 966 450,00 |

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

M.Y.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

| | Nature de débit/crédit | 31/12/2024 |
|---|--------------------------|-------------------|
| Créances | | |
| | Souscriptions à recevoir | 134 568,24 |
| Total des créances | | 134 568,24 |
| Dettes | | |
| | Rachats à payer | 107 431,81 |
| | Frais de gestion fixe | 28 617,68 |
| | Autres dettes | 241,96 |
| Total des dettes | | 136 291,45 |
| Total des créances et des dettes | | -1 723,21 |

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

| | 31/12/2024 |
|---|------------|
| Part EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES A | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 284 794,46 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,20 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Part EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES B | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

M.Y.

D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit) | 31/12/2024 |
|---|-------------|
| Garanties reçues | 0,00 |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |
| Garanties données | 0,00 |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | 0,00 |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | 0,00 |
| Autres engagements hors bilan | 0,00 |
| Total | 0,00 |

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 31/12/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 31/12/2024 |
|-----------------------------------|--------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 164 966 450,00 |
| | FR001400RS29 | SIENNA ACTIONS INTERNATIONALES FS | 164 966 450,00 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 164 966 450,00 |

M.Y.

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|--------------------|
| Revenus nets | -283 008,55 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter | -283 008,55 |
| Report à nouveau | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | -283 008,55 |

Part EPSENS ACTIONS INTERNATIONALES A

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|--------------------|
| Revenus nets | -283 314,38 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | -283 314,38 |
| Report à nouveau | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | -283 314,38 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 |
| Capitalisation | -283 314,38 |
| Total | -283 314,38 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 0,00 |

M.Y.

Part EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES B

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|---------------|
| Revenus nets | 305,83 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 305,83 |
| Report à nouveau | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 305,83 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 |
| Capitalisation | 305,83 |
| Total | 305,83 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 0,00 |

M.Y.

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|----------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 38 873 100,37 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter | 38 873 100,37 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 38 873 100,37 |

Part EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES A

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|----------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 38 336 884,12 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 38 336 884,12 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 38 336 884,12 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Capitalisation | 38 336 884,12 |
| Total | 38 336 884,12 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |

Part EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES B

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 536 216,25 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 536 216,25 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 536 216,25 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Capitalisation | 536 216,25 |
| Total | 536 216,25 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |

M.Y.

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| TITRES D'OPC | | | 164 966 450,00 | 99,58 |
| OPCVM | | | 164 966 450,00 | 99,58 |
| Gestion collective | | | 164 966 450,00 | 99,58 |
| SIENNA ACTIONS INTERNATIONALES FS | EUR | 1 535 000 | 164 966 450,00 | 99,58 |
| Total | | | 164 966 450,00 | 99,58 |

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) | | | |
|------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) |
| Total | 0,00 | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

M.Y.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

M.Y.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 164 966 450,00 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - actions | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - taux | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - change | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - crédit | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | 0,00 |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | 0,00 |
| Autres actifs (+) | 830 891,54 |
| Autres passifs (-) | -136 291,45 |
| Passifs de financement (-) | 0,00 |
| Total = actif net | 165 661 050,09 |

| Libellé de la part | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|--|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES A | EUR | 2 536 896,16050 | 64,399 |
| Part EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES B | EUR | 44 389,23800 | 51,510 |

M.Y.

EPSENS ACTIONS MONDE

COMPTES ANNUELS
29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-----------------------|----------------------|
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 120 401 888,39 | 93 475 296,37 |
| OPC MAÎTRE | 120 401 888,39 | 93 475 296,37 |
| Instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| CRÉANCES | 82 288,19 | 39 581,53 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 82 288,19 | 39 581,53 |
| COMPTES FINANCIERS | 1 126 744,62 | 368 278,92 |
| Liquidités | 1 126 744,62 | 368 278,92 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 121 610 921,20 | 93 883 156,82 |

M.Y.

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-----------------------|----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 120 542 221,48 | 92 950 924,18 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | 1 244 639,43 | 1 059 706,64 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | -206 941,02 | -194 618,82 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 121 579 919,89 | 93 816 012,00 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| Instrument financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| DETTES | 31 001,31 | 67 144,82 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 31 001,31 | 67 144,82 |
| COMPTES FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| Concours bancaires courants | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | 121 610 921,20 | 93 883 156,82 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

M.Y.

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |

M.Y.

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------------|--------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 14 047,38 | 874,65 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (1) | 14 047,38 | 874,65 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 0,00 | 2 380,14 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (2) | 0,00 | 2 380,14 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 14 047,38 | -1 505,49 |
| Autres produits (3) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 208 645,17 | 174 175,04 |
| Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5) | 0,00 | 2 923,33 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5) | -194 597,79 | -172 757,20 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (6) | -12 343,23 | -21 861,62 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7) | -206 941,02 | -194 618,82 |

M.Y.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

M.Y.

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Parts A :

| | Frais facturés | | Assiette | Taux barème | Prise en charge par le Fonds/Entreprise |
|---|--|--|-----------------|---------------------------------------|--|
| 1 | Frais de gestion financière | | Actif net | 0,20 % maximum l'an | Fonds |
| 2 | Frais de fonctionnement et autres services | | Actif net | 0,10% maximum l'an (taux forfaitaire) | Fonds |
| 3 | Frais indirects maximum | Commissions indirectes (souscriptions/rachats) | Néant | Néant | Néant |
| | (commissions et frais de gestion) | Frais de gestion | Actif net | 2,50 % maximum l'an | Fonds |
| 4 | Commissions de mouvement (*) | | Néant | Néant | Néant |
| 5 | Commission de surperformance (*) | | Néant | Néant | Néant |

Part B :

| | Frais facturés | | Assiette | Taux barème | Prise en charge par le Fonds/Entreprise |
|---|--|--|-----------|---------------------------------------|---|
| 1 | Frais de gestion financière | | Actif net | 0,20 % maximum l'an | Entreprise |
| 2 | Frais de fonctionnement et autres services | | Actif net | 0,10% maximum l'an (taux forfaitaire) | Entreprise |
| 3 | Frais indirects maximum | Commissions indirectes (souscriptions/rachats) | Néant | Néant | Néant |
| | (commissions et frais de gestion) | Frais de gestion | Actif net | 2,50 % maximum l'an | FCPE |
| 4 | Commissions de mouvement (*) | | Néant | Néant | Néant |
| 5 | Commission de surperformance (*) | | Néant | Néant | Néant |

* Les frais de fonctionnement et autres services incluent les frais suivants :

- Frais du dépositaire ;
- Frais de gestion administrative et comptable ;
- Frais du commissaire aux comptes ;
- Frais liés aux teneurs de comptes ;
- Coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- Coûts de cotisation de la société de gestion à l'Association française de la Gestion (AFG) ;
- Coûts de licence de l'indice de référence du Fonds ;
- Frais fiscaux, y compris avocat et expert externe liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Frais liés aux informations des porteurs de parts (informations par tous moyens et informations particulières) à l'exception des opérations de fusion, absorption et liquidation ;
- Frais liés au respect des obligations réglementaires (Reporting AIFM, frais de fonctionnement de la politique de vote lors des assemblées générales) ;
- Frais de constitution et de diffusion de la documentation réglementaire du Fonds (Règlement, DIC, Annexes SFDR) ;
- Frais d'audit et de promotion du label ISR
- Frais de fonctionnement des plateformes de distribution

Le taux forfaitaire maximum des frais de fonctionnement et autres services peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Dans la situation où les frais réels sont supérieurs au taux forfaitaire, le dépassement sera pris en charge par la société de gestion.

Le taux de frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative.

Les frais de gestion de la part A sont pris en charge par le FCPE (selon les accords dans l'Entreprise).

Les frais de gestion directs de la part B sont pris en charge par chaque Entreprise adhérente (selon les accords dans l'Entreprise) et sont facturés trimestriellement.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1200 euros, ils sont pris en charge par le fonds.

M.Y.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| <i>Part(s)</i> | <i>Affectation du résultat net</i> | <i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i> |
|--------------------------------|------------------------------------|--|
| Parts EPESENS ACTIONS MONDE "A | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts EPESENS ACTIONS MONDE "B | Capitalisation | Capitalisation |

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-----------------------|----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 93 816 012,00 | 87 544 906,29 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*) | 30 612 080,53 | 40 510 642,60 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*) | -19 817 588,70 | -22 808 638,91 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 1 143 566,72 | 920 139,09 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Frais de transactions | 0,00 | 0,00 |
| Différences de change | 0,00 | 0,00 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 16 020 447,13 | -12 178 279,87 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 23 245 126,27 | 7 224 679,14 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | -7 224 679,14 | -19 402 959,01 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 0,00 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -194 597,79 | -172 757,20 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 | 0,00 |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 121 579 919,89 | 93 816 012,00 |

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

M.Y.

DÉTAIL DES COLLECTES^(*)

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 30 612 080,53 | 40 510 642,60 |
| Versements de la réserve spéciale de participation | 6 743 298,88 | 6 173 456,00 |
| Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation) | 0,00 | 0,00 |
| Versement de l'intéressement | 4 338 171,36 | 4 563 027,47 |
| Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement) | 0,00 | 0,00 |
| Versements volontaires | 2 599 595,22 | 2 234 334,71 |
| Abondements de l'entreprise | 3 743 035,76 | 3 059 708,93 |
| Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué | 13 187 979,31 | 24 480 115,49 |
| Transferts provenant d'un CET | 0,00 | 0,00 |
| Transferts provenant de jours de congés non pris | 0,00 | 0,00 |
| Distribution des dividendes | 0,00 | 0,00 |
| <i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i> | <i>41 599,21</i> | <i>74 728,90</i> |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | 19 817 588,70 | 22 808 638,91 |
| Rachats | 6 204 534,86 | 5 990 049,59 |
| Transferts à destination d'un autre OPC | 13 613 053,84 | 16 818 589,32 |

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

M.Y.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|--------------------------------|---------|------|
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |

M.Y.

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|--------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|--------|------|
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|--------------------------|----------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 | | Devise 2 | | Devise 3 | | Devise N Autre(s) | |
|--------------------------|----------|------|----------|------|----------|------|----------------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| OPC Maître | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 29/12/2023 |
|---------------------------------|--------------------------|------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Souscriptions à recevoir | 82 288,19 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 82 288,19 |
| DETTES | | |
| | Rachats à payer | 12 059,22 |
| | Frais de gestion fixe | 18 942,09 |
| TOTAL DES DETTES | | 31 001,31 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | 51 286,88 |

M.Y.

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|-----------------|----------------|
| Part EPESENS ACTIONS MONDE "A | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 586 755,22200 | 29 358 571,24 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -394 200,65000 | -19 506 371,52 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 192 554,57200 | 9 852 199,72 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 2 201 237,43650 | |
| Part EPESENS ACTIONS MONDE "B | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 30 906,24000 | 1 253 509,29 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -7 797,31700 | -311 217,18 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 23 108,92300 | 942 292,11 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 71 467,70300 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|------------|
| Part EPESENS ACTIONS MONDE "A | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part EPESENS ACTIONS MONDE "B | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

| | 29/12/2023 |
|---------------------------------------|------------|
| Parts EPESENS ACTIONS MONDE "A | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 206 895,98 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,20 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts EPESENS ACTIONS MONDE "B | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 1 749,19 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,07 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

M.Y.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 29/12/2023 |
|-----------------------------------|--------------|----------------------|-----------------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 120 401 888,39 |
| | FR0010408211 | SIENNA ACTIONS MONDE | 120 401 888,39 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 120 401 888,39 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|--------------------|--------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | -206 941,02 | -194 618,82 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | -206 941,02 | -194 618,82 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Parts ESENS ACTIONS MONDE "A | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -205 358,61 | -194 608,64 |
| Total | -205 358,61 | -194 608,64 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|-------------------------------------|------------------|---------------|
| Parts ESENS ACTIONS MONDE "B | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -1 582,41 | -10,18 |
| Total | -1 582,41 | -10,18 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 1 244 639,43 | 1 059 706,64 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 1 244 639,43 | 1 059 706,64 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| Parts EPESENS ACTIONS MONDE "A | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 1 213 229,05 | 1 039 768,38 |
| Total | 1 213 229,05 | 1 039 768,38 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------------|------------------|
| Parts EPESENS ACTIONS MONDE "B | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 31 410,38 | 19 938,26 |
| Total | 31 410,38 | 19 938,26 |

M.Y.

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 32 345 692,20 | 69 723 926,32 | 87 544 906,29 | 93 816 012,00 | 121 579 919,89 |
| Parts EPESENS ACTIONS MONDE "A en EUR | | | | | |
| Actif net | 31 539 197,37 | 68 838 774,02 | 86 361 952,71 | 92 049 124,78 | 118 508 521,37 |
| Nombre de titres | 724 866,69510 | 1 677 371,32690 | 1 652 323,80950 | 2 008 682,86450 | 2 201 237,43650 |
| Valeur liquidative unitaire | 43,510 | 41,039 | 52,266 | 45,825 | 53,837 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,96 | -0,13 | 1,20 | 0,51 | 0,55 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -0,08 | -0,08 | -0,09 | -0,09 | -0,09 |
| Parts EPESENS ACTIONS MONDE "B en EUR | | | | | |
| Actif net | 806 494,83 | 885 152,30 | 1 182 953,58 | 1 766 887,22 | 3 071 398,52 |
| Nombre de titres | 23 388,94600 | 27 158,80700 | 28 442,17200 | 48 358,78000 | 71 467,70300 |
| Valeur liquidative unitaire | 34,481 | 32,591 | 41,591 | 36,537 | 42,976 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,76 | -0,11 | 0,96 | 0,41 | 0,43 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -0,02 |

M.Y.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| SIENNA ACTIONS MONDE | EUR | 472 868,93562 | 120 401 888,39 | 99,03 |
| TOTAL FRANCE | | | 120 401 888,39 | 99,03 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 120 401 888,39 | 99,03 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 120 401 888,39 | 99,03 |
| Créances | | | 82 288,19 | 0,07 |
| Dettes | | | -31 001,31 | -0,03 |
| Comptes financiers | | | 1 126 744,62 | 0,93 |
| Actif net | | | 121 579 919,89 | 100,00 |

| | | | |
|-------------------------------|-----|-----------------|--------|
| Parts EPSENS ACTIONS MONDE "A | EUR | 2 201 237,43650 | 53,837 |
| Parts EPSENS ACTIONS MONDE "B | EUR | 71 467,70300 | 42,976 |

M.Y.

DIC PRIIPS

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

EPSENS ACTIONS INTERNATIONALES (Part A - 990000094129)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 06/11/2024

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : EPSENS ACTIONS INTERNATIONALES est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 30/01/2007

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS : Le Fonds est nourricier du Fonds maître ' SIENNA ACTIONS INTERNATIONALES ' : il a vocation à être investi en totalité et en permanence dans le Fonds maître. A ce titre, il relève de la même classification AMF ' Actions internationales ' l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du Fonds nourricier sont ceux de son Fonds maître.

Caractéristiques essentielles du Fonds maître : Les caractéristiques essentielles du Fonds nourricier sont identiques à celle du Fonds maître.

L'objectif du Fonds est de rechercher une optimisation de la performance au travers d'un portefeuille composé pour l'essentiel de titres en direct hors de la zone euro (durée minimale de placement recommandée : 5 ans au moins). Il vise à surperformer son indicateur de référence : MSCI World Index en Euro (dividendes nets réinvestis).

Stratégie d'investissement: La stratégie est basée sur l'investissement discrétionnaire en titres en direct et/ou parts ou actions d'OPCVM, de FIA, de fonds d'investissement de droit étranger. Les OPC sélectionnés seront des OPC actions internationales. La construction du portefeuille vise à refléter les préférences géographiques et sectorielles. L'allocation entre les différentes zones géographiques (y compris marchés émergents) et la répartition entre grandes, moyennes et petites capitalisations ne sont pas prédéfinies, elles seront fonction des anticipations du gérant. Le Fonds a vocation à être exposé à hauteur de 80 % minimum de son actif net en actions internationales. L'exposition au risque action pourra varier entre 80% et 110% de l'actif net par le biais de titres en direct et d'instruments dérivés. Le Fonds pourra être investi jusqu'à 20% maximum de son actif net en titres en direct ou/et/ou en OPC monétaires et / ou obligataires afin de légèrement désensibiliser son actif à l'évolution des marchés actions internationales en cas d'anticipation défavorable des marchés et de rémunérer les souscriptions/rachats en attente d'investissement. Le Fonds pourra intervenir jusqu'à 50% de son actif net sur les marchés à terme fermes et conditionnels réglementés de la zone euro et sur les marchés de gré à gré. Le recours à l'effet de levier est possible dans la limite de 10% de l'actif net. Le Fonds nourricier ' EPSENS ACTIONS INTERNATIONALES ' n'intervient pas sur les marchés à terme.

SFDR : Article 6 : le Fonds ne vise pas un objectif d'investissement durable et sa stratégie d'investissement ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales. Il est classé article 6 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

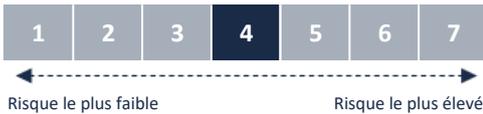
PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Elle est calculée quotidiennement (cf article 12 du règlement du fonds). Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus-tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J. Si votre teneur de compte n'est pas EPSENS, nous vous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.

Le prospectus et les rapports annuels et semestriels du fonds maître sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion du fonds maître dont les coordonnées figurent dans le règlement du FCPE ou gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou sur le site internet de votre teneur de compte.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

| PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans | | | |
|--|---|---------------------------|--|
| INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS | | | |
| SCÉNARIOS | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée) |
| MINIMUM | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| TENSIONS | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 3 520,00 € | 2 920,00 € |
| | Rendement annuel moyen | -64,80% | -21,82% |
| DÉFAVORABLE | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 050,00 € | 8 730,00 € |
| | Rendement annuel moyen | -19,50% | -2,68% |
| INTERMÉDIAIRE | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 020,00 € | 11 830,00 € |
| | Rendement annuel moyen | 0,20% | 3,42% |
| FAVORABLE | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 13 040,00 € | 13 650,00 € |
| | Rendement annuel moyen | 30,40% | 6,42% |

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2018 et le 30/11/2023

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2016 et le 31/10/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupérerez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

| EXEMPLE D'INVESTISSEMENT | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée) |
|---------------------------------|---------------------------|--|
| Coûts totaux | 663,74 € | 1 733,00 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 6,64% | 2,87% |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,29% avant déduction des coûts et de 3,42% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

| | Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | 500,00 € |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 € |
| Coûts récurrents [prélevés chaque année] | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1,63% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 155,23 € |
| Coûts de transaction | 0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus par le fonds maître lorsqu'il achète ou vend des investissements sous-jacents. Le montant réels dépendra de ce que le fonds maître achète ou vend. | 8,51 € |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement) | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0,00 € |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.
Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable
Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.
Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPSENS, GRESHAM BANQUE
Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

EPSENS ACTIONS INTERNATIONALES (Part B - 990000094329)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 06/11/2024

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : EPSENS ACTIONS INTERNATIONALES est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 30/01/2007

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS : Le Fonds est nourricier du Fonds maître ' SIENNA ACTIONS INTERNATIONALES ' : il a vocation à être investi en totalité et en permanence dans le Fonds maître. A ce titre, il relève de la même classification AMF ' Actions internationales ' l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du Fonds nourricier sont ceux de son Fonds maître.

Caractéristiques essentielles du Fonds maître : Les caractéristiques essentielles du Fonds nourricier sont identiques à celle du Fonds maître.

L'objectif du Fonds est de rechercher une optimisation de la performance au travers d'un portefeuille composé pour l'essentiel de titres en direct hors de la zone euro (durée minimale de placement recommandée : 5 ans au moins). Il vise à surperformer son indicateur de référence : MSCI World Index en Euro (dividendes nets réinvestis).

Stratégie d'investissement: La stratégie est basée sur l'investissement discrétionnaire en titres en direct et/ou parts ou actions d'OPCVM, de FIA, de fonds d'investissement de droit étranger. Les OPC sélectionnés seront des OPC actions internationales. La construction du portefeuille vise à refléter les préférences géographiques et sectorielles. L'allocation entre les différentes zones géographiques (y compris marchés émergents) et la répartition entre grandes, moyennes et petites capitalisations ne sont pas prédéfinies, elles seront fonction des anticipations du gérant. Le Fonds a vocation à être exposé à hauteur de 80 % minimum de son actif net en actions internationales. L'exposition au risque action pourra varier entre 80% et 110% de l'actif net par le biais de titres en direct et d'instruments dérivés. Le Fonds pourra être investi jusqu'à 20% maximum de son actif net en titres en direct ou/et/ou en OPC monétaires et / ou obligataires afin de légèrement désensibiliser son actif à l'évolution des marchés actions internationales en cas d'anticipation défavorable des marchés et de rémunérer les souscriptions/rachats en attente d'investissement. Le Fonds pourra intervenir jusqu'à 50% de son actif net sur les marchés à terme fermes et conditionnels réglementés de la zone euro et sur les marchés de gré à gré. Le recours à l'effet de levier est possible dans la limite de 10% de l'actif net. Le Fonds nourricier ' EPSENS ACTIONS INTERNATIONALES ' n'intervient pas sur les marchés à terme.

SFDR : Article 6 : le Fonds ne vise pas un objectif d'investissement durable et sa stratégie d'investissement ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales. Il est classé article 6 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

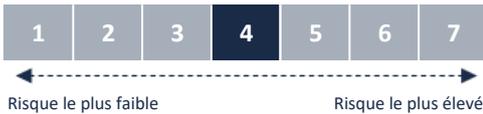
PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Elle est calculée quotidiennement (cf article 12 du règlement du fonds). Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus-tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J. Si votre teneur de compte n'est pas EPSENS, nous vous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.

Le prospectus et les rapports annuels et semestriels du fonds maître sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion du fonds maître dont les coordonnées figurent dans le règlement du FCPE ou gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou sur le site internet de votre teneur de compte.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

| PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans | | | |
|--|---|---------------------------|--|
| INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS | | | |
| SCÉNARIOS | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée) |
| MINIMUM | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| TENSIONS | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 3 530,00 € | 2 940,00 € |
| | Rendement annuel moyen | -64,70% | -21,72% |
| DÉFAVORABLE | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 060,00 € | 8 780,00 € |
| | Rendement annuel moyen | -19,40% | -2,57% |
| INTERMÉDIAIRE | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 030,00 € | 11 900,00 € |
| | Rendement annuel moyen | 0,30% | 3,54% |
| FAVORABLE | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 13 050,00 € | 13 730,00 € |
| | Rendement annuel moyen | 30,50% | 6,55% |

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2018 et le 30/11/2023

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2016 et le 31/10/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

| EXEMPLE D'INVESTISSEMENT | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée) |
|---------------------------------|---------------------------|--|
| Coûts totaux | 652,15 € | 1 661,82 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 6,52% | 2,74% |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,28% avant déduction des coûts et de 3,54% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

| | Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | 500,00 € |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 € |
| Coûts récurrents [prélevés chaque année] | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1,51% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 143,64 € |
| Coûts de transaction | 0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus par le fonds maître lorsqu'il achète ou vend des investissements sous-jacents. Le montant réels dépendra de ce que le fonds maître achète ou vend. | 8,51 € |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement) | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0,00 € |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.

Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPSENS, GRESHAM BANQUE

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

REPORTING DECEMBRE

Actif net du portefeuille : 165,66 M€
Valeur liquidative de la part : 64,399 €

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds est nourricier du fonds maître ' SIENNA ACTIONS INTERNATIONALES ' : il a vocation à être investi en totalité et en permanence dans le fonds maître. A ce titre, il relève de la même classification AMF ' Actions internationales '. L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du Fonds nourricier sont ceux de son Fonds maître.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)



PERFORMANCES DU FONDS

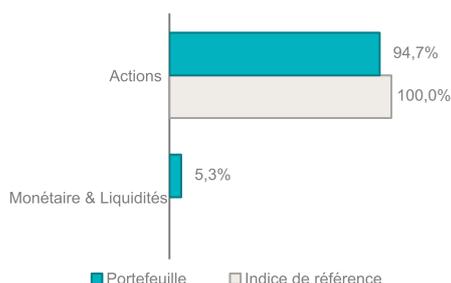
| Performances cumulées (en %) | 1 mois | 2024 | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|------------------------------|--------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Portefeuille | -0,99 | 19,62 | 19,62 | 23,21 | 48,01 | 119,26 |
| Indice de référence | -0,66 | 26,60 | 26,60 | 32,06 | 84,04 | 201,63 |

| Performances annualisées (en %) | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|---------------------------------|-------|-------|-------|--------|
| Portefeuille | 19,62 | 7,21 | 8,16 | 8,17 |
| Indice de référence | 26,60 | 9,71 | 12,98 | 11,67 |

| Performances annuelles (en %) | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|-------------------------------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|
| Portefeuille | 19,62 | 17,48 | -12,32 | 27,36 | -5,68 | 22,59 |
| Indice de référence | 26,60 | 19,60 | -12,78 | 31,07 | 6,33 | 30,02 |

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE*



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC*

| Valeurs actions | Poids | Secteur |
|-------------------|-------|------------------------------|
| MICROSOFT CORP | 4,27% | Technologie |
| APPLE INC | 3,92% | Technologie |
| NVIDIA CORP | 3,90% | Technologie |
| ALPHABET INC CL A | 2,84% | Technologie |
| AMAZON.COM INC | 2,09% | Consommation non essentielle |

* Les données affichées sont celles du fonds maître.

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 08/08/2008

Durée de placement : > 5 ans

Indicateur de risque (SRI) (1) :



Risque le plus faible Risque le plus élevé

Forme juridique : FCPE

Classification AMF : Actions internationales

Article SFDR (2) : 6

Code AMF : 990000094129

Devise : Euro

Indice de référence :

(Dividendes réinvestis)

100% MSCI WORLD Net Total Return EUR

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,63%

Coûts de transaction : 0,09%

Principaux risques :

Risque de perte en capital

Risque action

Risque de change

Risque de durabilité

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 6 : Produit financier qui ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable.



INDICATEURS DE RISQUE

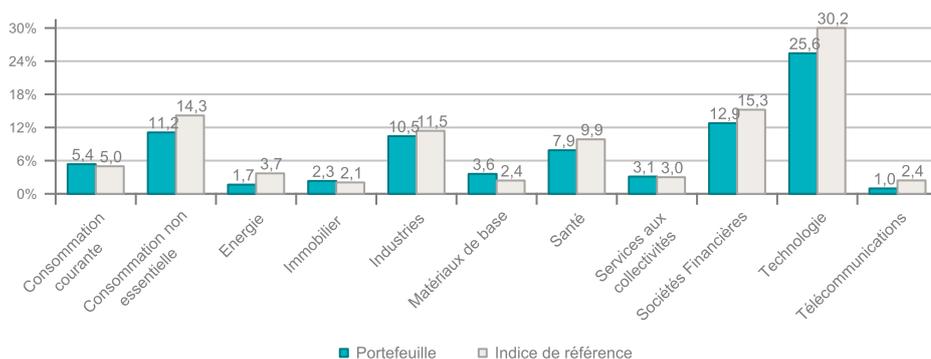
| | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|----------------------------|-------|-------|-------|
| Volatilité annualisée | | | |
| Portefeuille (en %) | 9,98 | 11,52 | 13,13 |
| Indice de référence (en %) | 11,82 | 14,47 | 17,92 |

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS A LA PERFORMANCE DU MOIS*

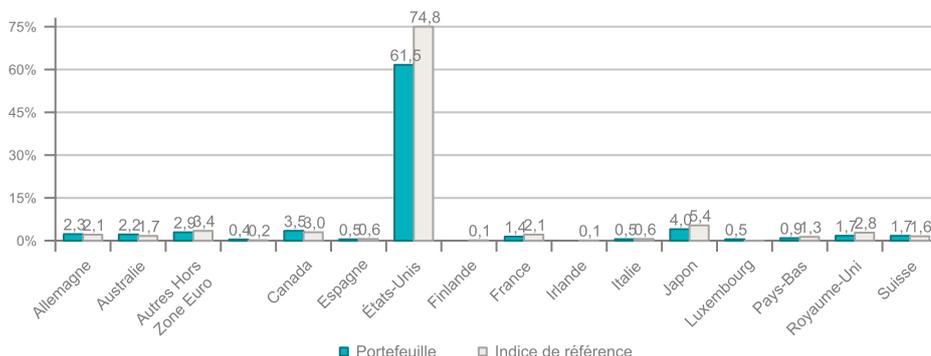
| Meilleurs contributeurs | Contribution | Moins bons contributeurs | Contribution |
|-------------------------|--------------|--------------------------|--------------|
| BROADCOM INC | 0,43% | UNITEDHEALTH GROUP INC | -0,12% |
| ALPHABET INC CL A | 0,35% | ISHARES RU2000 CROIS | -0,11% |
| APPLE INC | 0,27% | NOVO NORDISK A/S-B | -0,08% |
| TESLA INC | 0,23% | ISHARES S&P GLB CLEA | -0,08% |
| AMAZON.COM INC | 0,14% | CSX CORP | -0,07% |

ANALYSE DU FONDS MAITRE

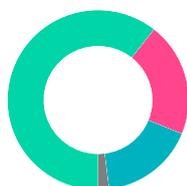
Répartition sectorielle hors OPC (en % d'actif)*



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)*



Répartition par typologie de secteurs hors OPC*



- Cycliques 60,6%
- Défensives 20,5%
- Financières 16,9%
- Pétrolières 2%

* Les données affichées sont celles du fonds maître.

Économie et Marchés

L'arrivée de D. Trump a continué d'influencer les marchés financiers au mois de décembre s'entrechoquant avec la politique monétaire de la FED qui a annoncé une baisse de 25 bps tout en révisant à la hausse ses prévisions d'inflation pour 2025. Les indices américains ont donc reculé sur la période à l'image d'un S&P500 qui abandonne environ 2,5% tandis que les taux souverains à 10 ans ont repris 40 bps.

Du côté de la zone euro, les défis politiques et économiques sont marqués par des événements majeurs en France et en Allemagne. Ces incertitudes se cumulent avec une croissance économique faible dans les deux principaux pays, dont les PMI composites affichent des niveaux en dessous de la barre des 50, signe d'une activité déprimée. De son côté, la BCE a procédé à une baisse de -25 bps des taux directeurs et a évidemment laissé la porte ouverte à d'autres baisses supplémentaires en 2025. Les taux souverains allemands accusaient pour leur part une hausse de +28 bps pour l'échéance à 10 ans, à 2,36 %, freinant mécaniquement le Stoxx Europe 600 (-0,5%). Enfin, notons que la Chine a annoncé une série de mesures de relance, principalement axées sur le soutien à la croissance domestique via des assouplissements monétaires et budgétaires. Les indices chinois n'ont que très faiblement réagi, le Hang Seng termine le mois positif autour de +3%.



Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Actif net du portefeuille : 165,66 M€
Valeur liquidative de la part : 51,510 €

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds est nourricier du fonds maître ' SIENNA ACTIONS INTERNATIONALES ' : il a vocation à être investi en totalité et en permanence dans le fonds maître. A ce titre, il relève de la même classification AMF ' Actions internationales '. L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du Fonds nourricier sont ceux de son Fonds maître.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)

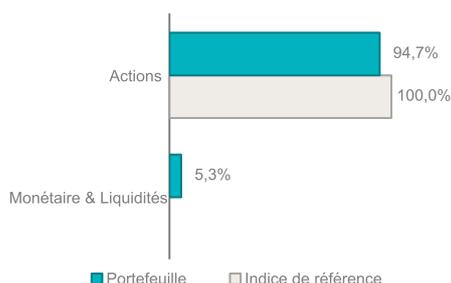


PERFORMANCES DU FONDS

| Performances cumulées (en %) | 1 mois | 2024 | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|---------------------------------|--------|-------|--------|-------|-------|--------|
| Portefeuille | -0,97 | 19,86 | 19,86 | 23,85 | 49,39 | 122,73 |
| Indice de référence | -0,66 | 26,60 | 26,60 | 32,06 | 84,04 | 201,63 |
| Performances annualisées (en %) | | | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
| Portefeuille | | | 19,86 | 7,39 | 8,36 | 8,34 |
| Indice de référence | | | 26,60 | 9,71 | 12,98 | 11,67 |
| Performances annuelles (en %) | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
| Portefeuille | 19,86 | 17,62 | -12,15 | 27,61 | -5,48 | 22,84 |
| Indice de référence | 26,60 | 19,60 | -12,78 | 31,07 | 6,33 | 30,02 |

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE*



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC*

| Valeurs actions | Poids | Secteur |
|-------------------|-------|------------------------------|
| MICROSOFT CORP | 4,27% | Technologie |
| APPLE INC | 3,92% | Technologie |
| NVIDIA CORP | 3,90% | Technologie |
| ALPHABET INC CL A | 2,84% | Technologie |
| AMAZON.COM INC | 2,09% | Consommation non essentielle |

* Les données affichées sont celles du fonds maître.

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 31/10/2007

Durée de placement : > 5 ans

Indicateur de risque (SRI) ⁽¹⁾ :



Risque le plus faible ← Risque le plus élevé →

Forme juridique : FCPE

Classification AMF : Actions internationales

Article SFDR ⁽²⁾ : 6

Code AMF : 990000094329

Devise : Euro

Indice de référence :

(Dividendes réinvestis)

100% MSCI WORLD Net Total Return EUR

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,51%

Coûts de transaction : 0,09%

Principaux risques :

Risque de perte en capital

Risque action

Risque de change

Risque de durabilité

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 6 : Produit financier qui ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable.



INDICATEURS DE RISQUE

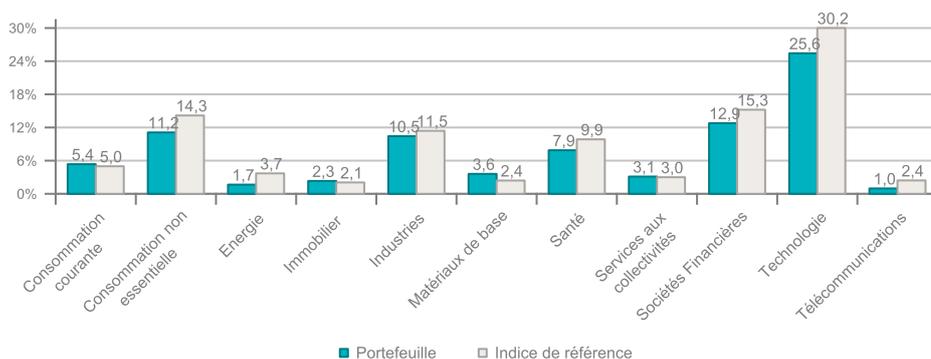
| | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|----------------------------|-------|-------|-------|
| Volatilité annualisée | | | |
| Portefeuille (en %) | 9,98 | 11,52 | 13,13 |
| Indice de référence (en %) | 11,82 | 14,47 | 17,92 |

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS A LA PERFORMANCE DU MOIS*

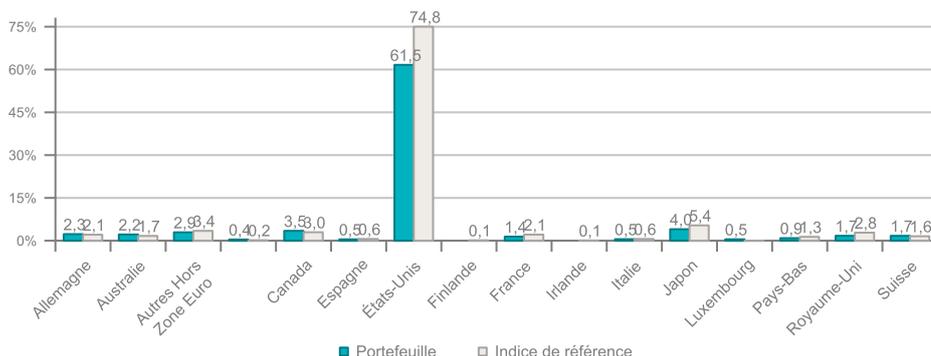
| Meilleurs contributeurs | Contribution | Moins bons contributeurs | Contribution |
|-------------------------|--------------|--------------------------|--------------|
| BROADCOM INC | 0,43% | UNITEDHEALTH GROUP INC | -0,12% |
| ALPHABET INC CL A | 0,35% | ISHARES RU2000 CROIS | -0,11% |
| APPLE INC | 0,27% | NOVO NORDISK A/S-B | -0,08% |
| TESLA INC | 0,23% | ISHARES S&P GLB CLEA | -0,08% |
| AMAZON.COM INC | 0,14% | CSX CORP | -0,07% |

ANALYSE DU FONDS MAITRE

Répartition sectorielle hors OPC (en % d'actif)*



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)*



Répartition par typologie de secteurs hors OPC*



- Cyclocliques 60,6%
- Défensives 20,5%
- Financières 16,9%
- Pétrolières 2%

* Les données affichées sont celles du fonds maître.

Économie et Marchés

L'arrivée de D. Trump a continué d'influencer les marchés financiers au mois de décembre s'entrechoquant avec la politique monétaire de la FED qui a annoncé une baisse de 25 bps tout en révisant à la hausse ses prévisions d'inflation pour 2025. Les indices américains ont donc reculé sur la période à l'image d'un S&P500 qui abandonne environ 2,5% tandis que les taux souverains à 10 ans ont repris 40 bps.

Du côté de la zone euro, les défis politiques et économiques sont marqués par des événements majeurs en France et en Allemagne. Ces incertitudes se cumulent avec une croissance économique faible dans les deux principaux pays, dont les PMI composites affichent des niveaux en dessous de la barre des 50, signe d'une activité déprimée. De son côté, la BCE a procédé à une baisse de -25 bps des taux directeurs et a évidemment laissé la porte ouverte à d'autres baisses supplémentaires en 2025. Les taux souverains allemands accusaient pour leur part une hausse de +28 bps pour l'échéance à 10 ans, à 2,36 %, freinant mécaniquement le Stoxx Europe 600 (-0,5%). Enfin, notons que la Chine a annoncé une série de mesures de relance, principalement axées sur le soutien à la croissance domestique via des assouplissements monétaires et budgétaires. Les indices chinois n'ont que très faiblement réagi, le Hang Seng termine le mois positif autour de +3%.



Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.